

Réponse de l'Afnic à la deuxième consultation sur de possibles éléments d'un Pacte numérique mondial, 2024

Réponse de l'Afnic
Deuxième consultation
PNM

8 mars 2024

Version de courtoisie traduite de l'anglais.

Contexte et aperçu

Depuis la publication du rapport *Notre Programme commun* et la proposition d'un Pacte numérique mondial (PNM) qui doit être adopté à l'occasion du Sommet de l'avenir prévu en septembre 2024, l'Afnic – Association française pour le nommage Internet en coopération – participe au processus de consultation. Après une première phase de consultation en 2023, les cofacilitateurs du Pacte numérique mondial ont adressé aux parties prenantes un courrier, daté du 15 décembre 2023, les invitant à contribuer au processus et présentant la feuille de route des consultations informelles au sujet du PNM et des négociations intergouvernementales qui suivraient.

Alors qu'approche la célébration des 20 ans du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), qui donnera lieu à un examen de ses résultats, et à seulement quelques mois du Sommet de l'avenir, il est important d'engager un effort collaboratif pour tirer parti de tous les avantages d'une société numérique inclusive et actualiser les résultats du SMSI.

S'appuyant sur ses échanges antérieurs et sur le courrier des cofacilitateurs daté du 23 février 2024 qui donne des indications sur les éléments structurels du Pacte numérique mondial, l'Afnic publie ici sa réponse à la consultation.

Consultation

1.1. Au sujet des principales priorités

L'Afnic convient que les principales priorités d'un Pacte numérique mondial sont bien traduites dans les éléments structurels diffusés par les cofacilitateurs dans le courrier susmentionné, et se réjouit de participer aux futures discussions sur le Pacte.

1.2. Au sujet de la section 2, Principes

Des références aux documents finaux établis à l'issue du SMSI pourraient être ajoutées pour clarifier les liens entre le PNM et le cadre du SMSI, mais aussi pour **éviter les duplications et les répétitions**. À cet effet, il serait opportun **de rappeler et réaffirmer les résultats du SMSI, et d'insister sur la nécessité d'une coopération multipartite pour travailler sur les mises à jour essentielles**.

Les grands principes de la coopération numérique devraient être clairement distingués des enjeux et des objectifs thématiques. À cet égard, la coopération multipartite évoquée au point 10¹ et l'importance d'une diversité des parties prenantes amenées à partager des responsabilités dans le cadre de la gouvernance de l'internet pourraient être davantage mises en avant.

1.3. Au sujet de la section 3, Engagements

L'Afnic note les domaines d'engagement potentiels et attend l'avant-projet du Pacte numérique mondial pour formuler des observations complémentaires.

1.4. Au sujet de la section 4, Suivi

Contexte : les cofacilitateurs indiquent que le suivi et l'examen, tels que définis pendant les consultations informelles, pourraient :

- Contrôler la mise en œuvre et les progrès au regard des engagements.
- Faciliter le partage de connaissances, la diffusion des bonnes pratiques et l'accès.

¹ Entre les gouvernements, la société civile, le secteur privé, les OIG, la communauté technique et le monde universitaire.

- Favoriser la cohérence et la coordination entre parties prenantes.
- Stimuler les partenariats, y compris les partenariats Sud–Sud, les partenariats triangulaires et les partenariat public–privé.
- Être inclusifs et transparents.
- Reposer sur les mécanismes existants et éviter les doublons.

Pour l’Afnic : il est essentiel de s’appuyer sur l’architecture du SMSI² pour garantir la logique et la cohérence du processus, de s’appuyer sur les points forts de l’écosystème de gouvernance de l’internet et de renforcer la coopération numérique. L’identification des lacunes et des points faibles permettrait également de consolider l’examen et le suivi du Pacte, de même que **la mise à profit des processus et des forums existants**.

Le Forum sur la gouvernance de l’Internet, et le réseau des forums nationaux et régionaux sur la gouvernance de l’Internet, **pourraient jouer un rôle majeur dans la mise en œuvre du Pacte**, à l’aune des 20 ans du SMSI et pour construire l’après 2030.

Pour finir, nous remercions les cofacilitateurs d’avoir partagé les éléments possibles du Pacte numérique mondial et de consulter les différentes parties prenantes de la communauté de l’internet. **L’Afnic est impatiente de poursuivre les échanges sur ces enjeux essentiels**.

² Englobant toutes les parties prenantes et la communauté des Nations Unies.

Suivi et prochaines étapes

L'Afnic continuera à s'engager activement dans le processus d'élaboration du Pacte numérique mondial et dans l'examen réalisé à l'occasion des 20 ans du SMSI, en France comme au niveau international.

L'Afnic participe à la gouvernance mondiale de l'internet, en particulier en contribuant à l'élaboration des normes et services de demain et en participant à la coordination et à la représentation des diverses parties prenantes françaises dans des instances internationales.

Dans le cadre de son mandat, l'Afnic a convoqué un comité de concertation qui s'est réuni le 14 mars 2024 pour aborder notamment le SMSI+20 et le PNM.